

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2017

Conformément à la loi, il y aura des élections simultanées dans toutes les municipalités du Québec le 5 novembre prochain. Tous les postes constituant le conseil de la municipalité de Saint-Aubert, soit le poste de maire et de celui des six conseillers seront soumis à une élection générale dont l'étape finale sera, si besoin, la tenue d'un **scrutin le 5 novembre prochain**. La présente a pour but de vous informer des principales étapes du processus électoral qui se déroulent actuellement sur le territoire de la municipalité de Saint-Aubert.

TRANSMISSION DE L'INFORMATION

Vous trouverez sur le site WEB de la municipalité, www.saint-aubert.net, un onglet bleu qui s'intitule «**Élections 2017**». À cet endroit vous apercevrez la section «**Informations M.A.M.O.T.**». Vous cliquez sur le lien «**Renseignements sur les élections municipales 2017**». Vous aurez accès à l'ensemble de l'information provenant du **ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire** et destiné à toute la population des municipalités du Québec. Cette publicité couvre de façon générale toutes les étapes du processus électoral.

Dans la section «**Informations municipales**», vous y trouverez des renseignements spécifiques qui s'adressent aux électeurs de la municipalité de Saint-Aubert et qui couvrent chacune des étapes du processus local de l'élection du 5 novembre 2017. Vous aurez accès, entre autre, à un calendrier électoral qui vous indiquera jour après jour les opérations effectuées dans le cadre de l'élection et les délais prévus pour les accomplir.

D'autre part, l'information pertinente pour chacune des étapes du processus électoral local sera **expédiée par la poste** à tous les contribuables de la municipalité. Cette information sera celle légalement prévue par la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

Enfin, vous pourrez contacter le président d'élection et son personnel au 418-598-3368 ou encore par courriel à l'adresse: election@saint-aubert.net si vous avez des interrogations sur le processus comme tel ou encore pour des questions relatives à votre dossier.

POSTES AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

Tel que mentionné précédemment, la totalité des postes constituant le conseil municipal, un poste de maire et six postes de conseiller, sont tous soumis à une élection en 2017. Cette élection peut être soit par acclamation lorsqu'uniquement une personne a déposé un bulletin de candidature à un poste précis, soit à la suite de la tenue d'un scrutin lorsque plusieurs personnes convoitent le même poste au sein du conseil municipal. Dans ce cas, le scrutin aura lieu le 5 novembre prochain.

DIVISION DE LA MUNICIPALITÉ EN DISTRICTS ÉLECTORAUX

Le territoire de la municipalité de Saint-Aubert est divisé en 6 districts électoraux possédant sensiblement le même nombre d'électeurs, soit moins de 300. De façon sommaire, la municipalité est divisée de la façon suivante :

Conseiller au district # 1 :	secteur est de la municipalité
Conseiller au district # 2 :	secteur est du village, incluant la Route 204
Conseiller au district # 3 :	secteur centre du village
Conseiller au district # 4 :	secteur ouest de la municipalité jusqu'à l'intersection sud du 3 ^e Rang ouest avec la route du lac Trois-Saumons
Conseiller au district # 5 :	secteur ouest du lac Trois-Saumons ainsi que la partie ouest de la municipalité qui n'est pas incluse dans le district # 4
Conseiller au district # 6 :	secteur est du lac Trois-Saumons

Les personnes désireuses de consulter la carte officielle des districts électoraux peuvent le faire en se rendant au bureau de la municipalité.

DÉCLARATION DE CANDIDATURE

Toute personne répondant aux conditions suivantes peut poser sa candidature à l'un ou l'autre des postes vacants.

CONDITIONS POUR ÊTRE ÉLIGIBLES :

Avoir le droit d'être inscrite sur la liste électorale municipale, c'est-à-dire répondre aux conditions suivantes le 1^{er} septembre 2017 :

- être une personne physique **et;**
- être majeure le 5 novembre 2017 **et;**
- être de citoyenneté canadienne **et;**
- ne pas être en curatelle ni dans un cas d'incapacité prévu par la loi **et,**

Remplir l'une des conditions suivantes le 1^{er} septembre 2017:

- être domiciliée sur le territoire de la municipalité et depuis au moins six mois au Québec **ou;**
- être propriétaire unique ou copropriétaire désigné d'un immeuble, situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois **ou;**
- être occupant unique ou cooccupant désigné d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, depuis au moins douze (12) mois.

De plus, résider de façon continue ou non sur le territoire de la municipalité depuis au moins douze (12) mois.

Les personnes intéressées peuvent obtenir un formulaire de déclaration de candidature en s'adressant au bureau de la municipalité. Elles peuvent également se rendre sur le site internet de la municipalité et faire imprimer le formulaire de déclaration de candidature.

DÉPÔT DE DÉCLARATION DE CANDIDATURE :

La déclaration de candidature complétée doit être produite au bureau municipal, durant la période du 22 septembre au 6 octobre inclusivement, aux jours et heures d'ouverture du bureau.

Le bureau est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Prenez note que le vendredi 6 octobre, le bureau sera ouvert sans interruption de 9h00 à 16h30.

Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin aura lieu le dimanche 5 novembre 2017 précédé du vote par anticipation le 29 octobre 2017.

CONFIDENTIALITÉ DES DÉCLARATIONS DE CANDIDATURE :

En vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, les noms des personnes qui se sont procurées auprès du président d'élection une formule de déclaration de candidature, sont confidentiels.

Cependant, dès qu'elles ont été produites au président d'élection, ces déclarations de candidature dûment complétées, deviennent des documents à caractère public et sont accessibles à quiconque en fait la demande. Le président d'élection de la municipalité inscrit ces informations sur le site Internet dans les minutes qui suivent le dépôt et l'acceptation de chaque candidature.

RÉSULTAT DU PROCESSUS DE MISE EN CANDIDATURE

Vous pouvez suivre par le biais du site Internet de la municipalité en cliquant sur l'onglet «**Élections 2017**». À partir de cet onglet vous pourrez vous raccorder directement au tableau des résultats aux postes de maire et de conseiller. Il suffit de cliquer sur lien «**Voir ici pour les résultat des candidatures**». Par la suite, inscrire à droite le nom de la municipalité de cette façon «**Saint-Aubert**».

Vous pourrez ainsi visualiser la liste des personnes qui ont déposé leur candidature à chacun des postes du conseil

Le résultat des mises en candidature sera également affiché aux endroits habituels, soit au bureau municipal et à l'église le 6 octobre prochain en fin d'après-midi. Un Info-municipal sera expédié à tous les citoyens au début de la semaine du 9 octobre afin de les informer de l'ensemble du processus électoral, s'il y a lieu.

PERSONNEL ÉLECTORAL

Dans l'éventualité où plus d'une candidature est déposée à l'un ou plusieurs des postes de membre au conseil municipal, un scrutin aura lieu le dimanche 5 novembre prochain.

Lors de cette opération, la municipalité doit procéder à l'embauche de scrutateurs et de secrétaires de bureaux de vote. La municipalité dispensera une formation rémunérée à toutes les personnes retenues afin de transmettre les plus récentes informations sur le déroulement du processus électoral.

Les personnes intéressées à occuper l'une de ces fonctions, peuvent soumettre leur candidature à la municipalité en contactant Madame Linda Dubé, secrétaire d'élection, au 418-598-3368, poste 203.

RÉUNIONS DU CONSEIL

Considérant que le conseil sera encore en fonction, la réunion régulière mensuelle prévue à 20h00 le 2 octobre 2017 aura lieu comme prévue. Cette réunion a pour but d'assurer les affaires courantes de la municipalité.

Les dates prescrites pour la tenue des réunions régulières du conseil pour l'année 2017, seront les suivantes :

Octobre : Lundi le 2 octobre 2017
Novembre : Mardi le 14 novembre 2017
Décembre : Lundi le 4 décembre 2017

Merci de votre collaboration.

Serge Roussel

Président d'élection